

Conseil communal séance n° 2022/01 du 21 janvier 2022

Présences	Marc Lies, bourgmestre, Diane Adehm, Georges Beck, Romain Juncker, échevins, Myriam Feyder, Carole Goerens, Anne Huberty, Marie-Lyne Keller, Claude Lamberty, Robert Leven, Henri Pleimling, Jean Theis, Rita Velazquez, Guy Wester, conseillers Jérôme Britz, secrétaire communal
Absences	Roland Tex, conseiller (procuration Marie-Lyne Keller)

Séance publique

Point 1 : Désignation d'un local pour les réunions du conseil communal

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de désigner le foyer du centre multifonctionnel CELO à Hesperange, sis à Hesperange, 476, route de Thionville, comme local de réunion temporaire du conseil communal.

Séance à huis clos

Point 2 : Nomination d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

Séance publique

Point 3 : Finances

a) Plan pluriannuel de financement pour les années 2022-2026 – communication

Le collège échevinal présente au conseil communal le plan pluriannuel de financement pour les années 2022 à 2026. Ce plan pluriannuel de financement permet d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution des finances communales à moyen terme.

b) Approbation de titres de recette

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver des titres de recette suivants :

Objet	Montant (en €)
Remise en état du réseau de distribution d'eau potable suite à un incident lors de la démolition d'un bâtiment à Howald	5 708,75

Point 4 : Approbation du projet relatif à l'aménagement d'un passage souterrain pour la mobilité douce CR231 à Howald

Le conseil communal décide d'approuver le projet définitif détaillé relatif à l'aménagement d'un passage souterrain pour la mobilité douce au CR231 à Howald à la hauteur du pont autoroutier élaboré

par le bureau d'études Schroeder & Associés s.a. en date du 7 janvier 2022, et dont le montant total s'élève à 862 000,00, dont 501 000,00 € sont à prendre en charge par l'administration communale de Hesperange, le reste étant à charge de l'Administration des ponts et chaussées.

Point 5 : Propriétés immobilières

a) Approbation d'actes

1. Acte de vente - Monsieur Theissen

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix, l'acte de vente du 21 décembre 2021 dressé par Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg, entre Monsieur Romain Pascal Theissen, comme partie acquéreuse, d'une part, et l'administration communale de Hesperange, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, comme partie venderesse, d'autre part.

Vente de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Hesperange, section D de Fentange, sous le numéro 860/2548, au lieu-dit « Rue Armand Rausch », d'une contenance de 20 centiares.

La vente est effectuée en vue de la régularisation d'une situation de fait.

Le prix de vente est 30 000,00 €.

2.-4. Droits d'emphytéose et vente en l'état futur d'achèvement

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix trois actes concernant un droit d'emphytéose sur des terrains sis à Hesperange au lieu-dit Holleschbiereg et la vente en l'état futur achèvement de maisons en construction dressés par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, entre l'administration communale de Hesperange et trois familles dont la candidature a été retenue.

Les maisons sont construites sur des terrains d'une contenance de respectivement 3 a 72 ca, 3 a 50 ca et 3 a 30 ca au prix de vente 751 067,30 €, 749 404,73 € et 746 079,59 €.

5. Acte de cession gratuite

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix, l'acte de vente du 20 décembre 2021 dressé par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, entre l'administration communale de Hesperange, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, d'une part, et les sociétés « AXS Howald 1 s.à r.l. », « AXS Howald 2 s.à r.l. », « AXS Howald 3 s.à r.l. », « AXS Howald 4 s.à r.l. » et « AXS Howald 5 s.à r.l. », d'autre part.

Les sociétés cèdent gratuitement à l'administration communale la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, sous le numéro 1285/6641, au lieu-dit « Rue des Scillas », d'une contenance de 58 ares et 59 centiares.

b) Approbation de contrats de bail

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un avenant au contrat de bail pour un logement social de l'administration communale de Hesperange.

c) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver trois avenants à des contrats de mise à disposition et d'utilisations pour des logements sociaux de l'administration communale de Hesperange.

Point 6 : Approbation du contrat « Pacte Nature »

Le conseil communal décide d'approuver le Pacte nature signé le 3 novembre 2021 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Madame la Ministre de l'Environnement et l'administration communale de Hesperange.

Point 7 : Dénomination d'une place sise à Howald

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'attribuer à la place créée dans le cadre du nouveau lotissement à Howald entre la route de Thionville et le rue Général Patton, la dénomination « Place Albert Lavandier ».

Point 8 : Règlement de circulation à durée déterminée

Le conseil communal décide de confirmer les règlements de circulation temporaires édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement	Référence	Objet
20.12.2021	2021/45a1	Howald, rue Père Conrad
20.12.2021	2021/45a3	Hesperange, route de Thionville
20.12.2021	2021/45a4	Howald, rue Henri Entringer
03.01.2022	2022/01a1	Hesperange, route de Thionville
03.01.2022	2022/01a3	Howald, rue Dr. Joseph Peffer
03.01.2022	2022/01a6	Hesperange, route de Thionville
10.01.2022	2022/02a1	Hesperange, route de Thionville
17.01.2022	2022/03a1	Howald, rue de la Redoute

Point 9 : Approbation de subventions extraordinaires

a) Associations et sociétés – Hesper Kultursommer / Wanterflair

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de répartir les bénéfices des programmes « Hesper Kultursommer » et « Wanterflair » aux différentes associations ayant participé à l'organisation desdites manifestations.

b) Groupe de Support Psychologique a.s.b.l.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'allouer une subvention extraordinaire de 200,00 € à l'association « Groupe de Support Psychologique a.s.b.l. ».

Point 10 : Question émanant des conseillers

a) Question posée par Madame Rita Velazquez, LSAP, relative à la publication de la séance du conseil communal no 7 du 24 septembre 2021 dans la brochure 'de Buet Gemengeblat no 48/12/2021' et ayant comme sujet le statut du personnel du Pedibus

Le contenu de la communication dans le Gemengeblat N°48/12/2021 suscite un énorme mécontentement concernant les contrats de travail auprès de personnes du Service Pedibus.

Le rapport du Buet invoque que le contrat du patrouilleur scolaire ait été proposé à tout le personnel du Pedibus, mais que la majorité des concernées l'a refusé.

Des collaboratrices se plaignent que cette information n'est pas correcte et prétendent que le personnel Pedibus n'a pas été informé du poste vacant de patrouilleur scolaire et du changement d'employeur en résultant.

Je regrette grandement cette erreur grave de communication, et regrette aussi qu'une communication de cette importance n'ait pas été effectuée par courrier adressé à tout le personnel concerné.

Réponse de Madame Diane Adehm

La responsable a interpellé oralement chaque personne du Pedibus assurant le service à Alzingen et Fentange demandant si elles étaient intéressées à intégrer au poste de patrouilleur scolaire. Seule la personne engagée pour le passage pour piétons à Fentange s'est déclarée prête à assumer cette tâche. Il n'y avait aucun retour des collaboratrices affectées à Alzingen.

Chaque personne intéressée à vouloir assumer cette tâche peut déposer sa candidature dès maintenant auprès de la responsable du service Pedibus pour le cas d'une vacance de poste ultérieure.

Réponse de Monsieur Marc Lies :

Aucun appel à candidatures n'a été adressé aux collaboratrices de Hesperange, car ledit poste se trouve déjà occupé de longue date.

En outre, il faut noter que le service Pedibus fonctionne bien à l'heure actuelle.

b) Question présentée par le groupement politique « DP », relative au progrès des travaux pour la mise en place du parking écologique à Fentange

Nous aimerions avoir un suivi sur les travaux de mise en place du parking écologique à Fentange.

Nous constatons que l'installation de la station VEL'OH ! pose un problème à l'endroit prévu, que les arbres ne peuvent pas être plantés aux endroits prévus non plus, apparemment à cause de résidus de béton enterrés dont la présence n'était pas connue (quelle est l'origine de ces résidus ?), que le bitume mis en place a de nouveau dû être arraché et bien d'autres imprévus encore. La piste cyclable prévue semble bien trop étroite au cas où elle serait utilisée par des vélos, des piétons, des fauteuils roulants ? Est-ce qu'un éclairage est prévu ?

Quelle est la situation du chantier, également par rapport au budget voté, est-ce que des dépassements substantiels et / ou un retard conséquent sont à prévoir et à craindre ?

Quel service de la commune a la charge de la supervision de ces travaux, ou est-ce qu'ils se déroulent sous la responsabilité d'un bureau d'ingénieurs ? Nous avons constaté que la semaine passée, l'accès à la cour en venant de Fentange a été barré pour les écoliers, pas les intervenants du chantier, ce barrage ne semble pas avoir été communiqué au responsable de l'école vu qu'aucune déviation n'était renseignée et que l'accès près du parc est resté fermé également.

Réponse de Monsieur Georges Beck

Le projet du parking écologique qui a été voté à l'unanimité des voix par le conseil communal lors de sa séance du 20 janvier 2020, ne prévoyait pas la fourniture voire la mise en place d'une station Vel'OH. Par contre, il a été projeté d'y installer des râteliers à vélos ainsi que des arbustes. Après concertation avec le service jardinage et le service technique de l'administration communale de Hesperange, il a été décidé d'interchanger les emplacements des râteliers et des arbustes.

L'emplacement initial prévu pour les arbustes se trouvait sur une partie de parcelle cachant le couvercle de béton du bassin de rétention et non pas des résidus de béton enterrés inconnus.

En ce qui concerne la piste cyclable, il a été constaté qu'il existait un dénivelé important entre le chemin d'accès projeté et le chemin piétonnier existant. Pour éviter la mise en place d'un garde-corps et permettre l'élargissement du le chemin, il fut décidé de déplacer le chemin et d'adapter sa largeur à 3,20 mètres, largeur standardisée des allées dans le parc communal.

Il est confirmé que dans le projet initial un éclairage, qui sera réalisé dans les meilleurs délais, était prévu.

Au stade actuel, le budget voté s'avère suffisant, sous réserve que la hausse des prix des matières premières due à la pandémie de la Covid-19 ne fasse exploser les prix.

Initialement la durée de 120 jours était prévue pour la réalisation des travaux. La société a entamé les travaux mi-septembre pour se terminer au printemps 2022. La durée des travaux prévue ne sera pas dépassée.

Le projet est surveillé par le service technique de l'administration communale et par le bureau d'études Micha Bunusevac.

Malencontreusement la fermeture de l'accès à la cour en venant de Fentange n'était pas signalée en amont vu que l'entrepreneur en charge du projet a commencé les travaux de démolition du sentier afin de préparer le raccordement au nouveau parking sans information et autorisation préalable de la part de l'administration communale. Après une intervention du service technique communal, cette fermeture a pu être levée après un délai raisonnable.

c) Question présentée par le groupement politique « DP », relative au progrès des travaux de construction du nouveau hall sportif Holleschbiere

Nous aimerions avoir un suivi sur les travaux de construction du nouveau Hall sportif Holleschbiere.

Ce chantier devrait arriver à sa fin, même en tenant compte d'éventuels retards à la suite de la pandémie et des pénuries probables de matériaux de construction.

Est-ce qu'une date de mise en service est déjà envisagée ? Est-ce que, en ajoutant le crédit supplémentaire voté en juillet 2021, le budget prévu a été suffisant ? Dans la négative, quelle en était la raison ?

Réponse de Monsieur Marc Lies

Vu la situation sanitaire actuelle, les travaux de construction pour un nouveau hall sportif a connu des retards.

Les travaux en cours ont été retardés par une société n'ayant pas respecté les délais prédéfinis.

La société concernée a été informée par l'intermédiaire de l'avocat de l'administration communale que des pénalités de retards seraient appliquées. À l'heure actuelle, le gros des marchés publics est conclu. La partie du hall destinée au tennis de table sera achevée en octobre 2022 et le reste du nouveau hall sportif devrait être terminé vers la fin de l'année 2022 ou début 2023.

Une nouvelle estimation des coûts sera faite en avril, mais le crédit supplémentaire voté en 2021 devrait suffire pour financer l'intégralité du projet.

d) Question présentée par le groupement politique « DP », relative aux activités et éventuelles réalisations du coordinateur sportif

Nous aimerions avoir des nouvelles quant aux activités et éventuelles réalisations du coordinateur sportif, engagé au courant de l'année 2021.

En effet, il nous revient des terrains, c'est le cas de le dire, qu'il n'y aurait pas encore eu d'entrevues ni de projets concrets portés par le coordinateur, dont les tâches ont été précisément décrites lors de la création du poste, en novembre 2020.

Conscients que l'actuelle situation sanitaire ne facilite pas les échanges ni l'organisation d'évènements sportifs, nous pouvons toutefois nous imaginer que des prises de contacts et des échanges restent possibles, et aussi déjà la préparation de quelques projets afin d'être prêts pour la mise en place dès la fin des restrictions.

Réponse de Madame Diane Adehm

Monsieur Sydney Loes a commencé ses missions de coordinateur sportif en été 2021 et il est vrai que de nombreux évènements ont dû être annulés comme suite aux restrictions mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

Cependant, Monsieur Loes a pu commencer ses tâches et Madame Adehm présente un résumé des activités qui sont ou seront réalisées par le coordinateur sportif :

- organisation de la Nuit du Sport,
- évènement de sensibilisation concernant des activités sportives pour personnes handicapées en collaboration avec « Hesper bewegt sech »
- mise en place d'une brochure sur les activités sportives dans la commune,
- organisation d'activités sportives pour adultes (yoga, Pilates, etc.)
- suivi du budget « Sport »
- planning de l'utilisation des infrastructures sportives avec les associations locales
- collaboration avec « Hesper bewegt sech » et les associations sportives de la commune
- relations avec le ministère des Sports

Le planning et les tarifs des cours sportifs organisés par la commune seront présentés au conseil communal par Monsieur Loes dans un proche avenir.

Point 11 : Divers : affaires courantes et communications

Néant.